

PLANÈTE EXIL



ORGANISATION SUISSE
D'AIDE AUX RÉFUGIÉS

www.osar.ch

LGBTQI dans la procédure d'asile

De nouvelles directives de l'OSAR permettent de reconnaître les motifs d'asile Page 5

Formation OSAR

Des informations clés pour les réfugiés réinstallés dans le canton de Vaud Pages 6 et 7





Chère lectrice, cher lecteur,

La Méditerranée est l'un des itinéraires de fuite les plus mortels au monde. D'après le HCR, près de 2300 personnes ont perdu la vie l'an dernier en tentant de gagner l'Europe par la mer. C'est la conséquence directe de la

politique isolationniste rigoureuse de l'UE appuyée par la Suisse: le sauvetage en mer privé est entravé et criminalisé, les ports d'Europe restent fermés aux bateaux de sauvetage.

L'UE et la Suisse empêchent ainsi une répartition solidaire durable des personnes en quête de protection. La Suisse n'a encore accueilli aucun réfugié sauvé en mer; elle s'est cachée derrière l'absence de solution globale pour l'Europe. C'est une attitude honteuse et inacceptable. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) somme la Suisse de s'engager en faveur d'un programme immédiat de secours d'urgence européen pour les réfugiés sauvés en mer.

La Suisse se réclame d'une solidarité internationale et de la protection des réfugiés. Elle pourrait jouer un rôle de pionnier dans l'accueil volontaire des personnes sauvées du naufrage. Au vu du faible nombre de demandes d'asile, notre pays a les possibilités et les capacités requises.

L'abandon des personnes en détresse en mer par les gouvernements européens nous rend inquiets et impuissants. Nous pouvons au moins agir à petite échelle en signant la pétition suisse de Solinetze.

Cordialement,
Eliane Engeler, porte-parole à l'OSAR

Les personnes avec des droits particuliers ont besoin d'une protection particulière dans la procédure d'asile. Il s'agit notamment des personnes avec une orientation sexuelle ou une identité de genre (LGBTQI), non conformes aux normes de la société, mais aussi de femmes et de mineurs. Leur vulnérabilité doit être dûment prise en compte dans la procédure d'asile. Photo: © Jaz Cummins/UNHCR

Pour en finir avec les morts en Méditerranée! Pétition pour un accueil rapide et décentralisé des réfugiés qui arrivent en bateau

La Suisse doit prendre des mesures afin que les personnes en détresse en mer Méditerranée soient sauvées et accueillies par les États européens. C'est ce qu'exige la pétition de Solinetze soutenue par l'OSAR et adressée au Conseil fédéral et au Parlement avec trois recommandations:

1. La Suisse doit participer à la mise en place d'un système civil de sauvetage en mer financé et organisé au niveau européen.
2. La Suisse doit s'engager pour une répartition des personnes sauvées en mer respectant les principes humanitaires et de l'État de droit.
3. Le Conseil fédéral et le Parlement doivent créer les bases légales permettant un accueil rapide et décentralisé, en Suisse, des personnes sauvées en mer.

Signez la pétition:
<http://bit.ly/2XV80ZP>



Coalition de volontaires pour le sauvetage en mer

La Suisse doit participer à une coalition de volontaires pour le sauvetage en mer Méditerranée, exige l'OSAR. Le sauvetage en mer par des organisations d'entraide privées a été nécessaire parce que les États européens n'ont pas assumé leur responsabilité en vertu du droit international. Mais le sauvetage en mer et la protection des réfugiés sont des tâches étatiques; l'UE et la Suisse ne doivent plus en transférer la responsabilité aux ONG. Face aux tragédies en mer et à la situation catastrophique en Libye, l'OSAR appelle la Suisse à agir: elle doit faire partie d'une coalition d'États européens solidaires et volontaires pour accueillir les personnes sauvées de la détresse en mer.

Communiqué de presse de l'OSAR du 26 juillet 2019:
<https://bit.ly/2YpEvPy>

L'Éthiopie toujours aussi instable



La situation sécuritaire en Éthiopie reste fragile malgré les réformes introduites et en partie à cause de celles-ci. Les conflits ethniques et politiques poussent des millions de personnes à fuir. Porteur d'espoir et célébré lors de sa prise de fonction, le Premier ministre Abiy Ahmed fait face à une pression grandissante.

OSAR-News du 9 juillet 2019:
<https://bit.ly/2JWFCwH>

Directives LGBTQI

L'OSAR a émis des recommandations concernant les demandes d'asile des personnes LGBTQI. L'examen des demandes d'asile de ces personnes doit respecter certains principes spécifiques. Lisez les articles à ce sujet aux pages 4 et 5.

Communiqué de presse de l'OSAR du 22 juillet 2019:
<https://bit.ly/2Gtft7Q>

Réformes relatives au système d'information Schengen (rapport SIS)

L'OSAR a participé à la consultation sur la reprise et la mise en œuvre du paquet de réformes relatives au système d'information Schengen (SIS). L'OSAR se félicite de l'adoption des ordonnances «SIS Police», «SIS frontière» et «SIS Retour». Elle invite la Suisse à mettre en œuvre les changements dans le respect des droits humains et à veiller à ce que la protection des données soit assurée. L'échange élargi des données devrait s'accompagner de mesures spécifiques visant à améliorer la protection des données et à protéger les droits humains.

Prise de position de l'OSAR du 16 mai 2019:
<https://bit.ly/32ITFP1>

Les motifs d'exil propres aux femmes ne sont guère pris en compte

De nombreuses femmes fuient leur pays parce qu'elles sont exposées à des actes de violence et de torture, à des menaces et à des persécutions en raison de leur genre. En Suisse, les motifs d'exil spécifiques aux femmes sont inscrits dans la loi sur l'asile depuis 1998 et peuvent être décisifs dans l'examen de leur demande d'asile. Dans la pratique, cependant, les femmes concernées ne bénéficient que rarement d'une protection durable. Pourquoi? *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*

Selon les estimations du HCR, la moitié des 71 millions de personnes qui cherchent protection à travers le monde sont des femmes et des enfants. En Suisse, un quart des demandes d'asile déposées le sont par des femmes. Les femmes fuient leur pays parce qu'elles font l'objet d'oppression et de discrimination politiques et/ou religieuses. Les femmes en quête de protection qui ont fui des régions en guerre ou qui y vivent encore ont pour la plupart déjà été violées ou exploitées sexuellement, par des acteurs impliqués dans le conflit, par des passeurs, voire par leurs proches. Le mariage forcé, la prostitution forcée ou les mutilations génitales sont des exemples de motifs d'exil sexospécifiques. La violence et l'oppression exercées dans la sphère privée et surtout dans la sphère domestique sont toutefois plus subtiles et restent difficiles à prouver pour les femmes concernées. Dans de nombreux pays, l'État estime qu'il n'est pas responsable; les victimes ne bénéficient d'aucune protection dans la loi, les actes de leurs agresseurs ne sont pas reconnus par le code pénal et ne peuvent donc être poursuivis. C'était également le cas en Suisse jusqu'en 1981. Il n'est donc pas surprenant que la Suisse ait émis des réserves concernant les dispositions internationales qui recommandent de reconnaître la violence domestique comme un motif d'asile. En 2018, la Suisse a certes adhéré à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul). Toutefois, elle a émis une réserve concernant l'article 59, qui stipule que les victimes de violence domestique ne doivent pas perdre leur droit de séjour en cas de séparation ou de divorce.

L'écueil de la vraisemblance

Les femmes sont souvent contraintes de fuir leur pays pour des raisons culturelles ou liées



Les autorités iraniennes remettent des femmes à leur place pendant une action de protestation. © Hasan Sarbakhshian/Keystone

à leur État. Lucia Della Torre, juriste à l'OSAR, est une spécialiste de la pratique suisse en matière d'asile à l'égard des «personnes ayant des droits spécifiques», auxquelles appartiennent également les femmes présentant des motifs d'exil sexospécifiques. Si la loi sur l'asile stipule depuis 1998 qu'il y a lieu de «tenir compte des motifs de fuite spécifiques aux femmes» (art. 3, al. 2), il reste toutefois un long chemin à parcourir concernant son application. Lucia Della Torre rapporte deux cas: celui d'une jeune femme pakistanaise engagée politiquement ou socialement qui a échappé de justesse à son enlèvement et celui d'une Iranienne qui, avec son tout-petit, a fui son mari violent et la famille de celui-ci. En cas de divorce, elle n'aurait jamais pu revoir son enfant. Lucia Della Torre explique: «Dans leurs auditions, cependant, les

deux femmes n'ont pas pu apporter de preuve suffisante de leur situation devant les autorités ni la rendre vraisemblable.» Souvent, les requérantes ne bénéficient pas d'une protection durable parce qu'elles ont fui «trop tôt», c'est-à-dire avant d'avoir été «ostensiblement» battues, violées, enlevées ou même tuées. Les recours n'aboutissent que rarement, la jurisprudence actuelle estimant en effet que le système d'asile suisse n'a pas vocation à résoudre les problèmes de violence et de discrimination à l'encontre des femmes dans le monde. Or, en accordant l'asile, la Suisse assurerait tout du moins une protection à ces femmes traumatisées et pourrait ainsi faire figure d'exemple au niveau mondial.

TERRE DES FEMMES Suisse, Dossier femmes réfugiées: <https://bit.ly/2y9BG6n>

«On ne peut pas opprimer quelqu'un qui n'existe pas»

Au début de l'année, les autorités tchétchènes ont lancé une nouvelle campagne contre les gays et les lesbiennes. Les personnes concernées font état d'arrestations arbitraires, de passages à tabac, d'humiliations et de tortures. *Par Adrian Schuster, expert-pays à l'OSAR*



... et pourtant ils existent: Une action de protestation de militants LGBTQI devant l'ambassade russe à Londres, soutenue par Amnesty International. © Vianney Le Caer/Shutterstock

Les lesbiennes, les gays, les bisexuels, les transsexuels, les queers et les intersexuels (selon l'abréviation anglaise LGBTQI) sont dans une situation difficile dans la société très conservatrice et à majorité musulmane de Tchétchénie. L'homosexualité est perçue comme une honte pour l'honneur de la famille. De hauts représentants des autorités renforcent cette attitude, en approuvant publiquement les «meurtres pour l'honneur» d'hommes gays et bisexuels.

Électrochocs et viol

Au printemps 2019, des organisations de défense des droits humains et des militants ont tiré la sonnette d'alarme: les autorités tchétchènes avaient selon eux lancé une campagne de violences et d'arrestations contre les membres de la communauté LGBTQI. Les personnes concernées ont signalé à Human Rights Watch

des humiliations, des passages à tabac et des tortures au moyen d'électrochocs. L'une des personnes interviewées a été violée en prison. Les forces de police l'ont ainsi obligée à dénoncer d'autres homosexuels de l'entourage social des détenus. Selon les indications d'une éminente organisation LGBTQI russe, au moins 14 homosexuels ont été arrêtés et maltraités en décembre et en janvier dans la capitale Grosny. D'autres sources avancent un nombre nettement plus élevé.

«Purification» de la Nation

Les interventions actuelles rappellent les persécutions de 2017. Les autorités tchétchènes avaient alors mené une campagne sans précédent contre les membres de la communauté LGBTQI dans le but de «purifier la Nation des gays». La police et l'armée s'en étaient

prises brutalement aux LGBTQI; elles les avaient incarcérés dans des prisons secrètes, où ils avaient été roués de coups et torturés. Dans le cadre de la campagne, des personnes LGBTQI avaient été exécutées par les représentants des autorités ou «punies», c'est-à-dire assassinées, par des membres de leur parenté, après que les autorités les aient «sorties du placard». En raison de la forte pression internationale des chefs d'État occidentaux et des institutions internationales, les autorités russes se sont résignées à enquêter sur de possibles crimes contre des personnes LGBTQI en Tchétchénie, mais leurs investigations n'ont pas donné de résultats concrets. Des observateurs sur place sont convaincus que l'impunité des criminels a encouragé la résurgence de la violence des autorités contre les LGBTQI.

De l'avis de l'ancien porte-parole du président tchétchène Ramsan Kadyrow, il n'y a jamais eu d'incident de ce type en 2017, car il n'y a aucun représentant de la communauté LGBTQI en Tchétchénie: «On ne peut pas arrêter ou opprimer des gens qu'on ne trouve pas dans la République», a-t-il laissé entendre. Et s'il y en avait tout de même eu quelques-uns, ce ne serait pas un problème pour la police, car «leurs proches les auraient déjà envoyés à un endroit dont on ne revient pas.»

Menaces de mort contre les militants

Il n'est guère possible d'aider les personnes concernées sur place. Les défenseurs des droits humains ne sont pas en sécurité en Tchétchénie. Une célèbre militante russe LGBTI qui a déposé une plainte à la police au sujet des événements en cours a par la suite reçu des menaces de mort. Cela complique aussi le travail de l'analyse-pays de l'OSAR, car beaucoup de ses informations reposent sur le travail que ces personnes courageuses accomplissent sur place.

L'analyse-pays de l'OSAR, Tchétchénie:
<https://bit.ly/2M83YGU>

Les requérants d'asile LGBTQI sont particulièrement vulnérables

Dans le domaine de l'asile, les personnes dont l'orientation sexuelle ou l'identité sexuelle ne correspondent pas aux représentations de la société constituent un groupe particulièrement vulnérable. Afin de préserver leurs droits, il y a lieu de respecter des principes particuliers lors de l'examen de la demande d'asile, de l'accueil et de l'hébergement. *Par Eliane Engeler, porte-parole à l'OSAR*

Dans de nombreux pays, les gays et les lesbiennes ne peuvent pas exprimer librement leur orientation sexuelle et leur mode de vie. Quelques États tolèrent les attitudes homophobes dans la société comme au sein des autorités et vont jusqu'à les protéger, comme le montre le rapport pays sur la Tchétchénie en page 4 du Planète exil. L'homophobie est fermement ancrée dans d'autres pays, dans la mesure où les lois pénales criminalisent toute différence touchant les modes de comportement et les expressions d'identité. Cela ne concerne pas que les gays et les lesbiennes, mais tous les membres de la communauté LGBTQI (Lesbian – Gay – Bisexual – Trans – Queer – Intersex, selon l'abréviation anglaise). Pourtant, les autorités suisses ne prennent pas suffisamment en compte la crainte des requérants d'asile LGBTQI de subir de sérieux préjudices dans leurs pays d'origine.

Préjugés et discriminations

Les requérants d'asile LGBTQI ont fui leurs pays d'origine, parce qu'ils y étaient exposés à d'impitoyables persécutions et tortures. Exclues de la société et souvent même de leur propre famille, traumatisés par des persécutions antérieures, les requérants d'asile LGBTQI éprouvent probablement aussi des sentiments de honte pendant les auditions, un manque d'acceptation de leur personne et de la méfiance vis-à-vis des autorités. Cela peut se répercuter directement, de façon négative, sur leur demande d'asile. Sans compter que ces personnes sont, même en Suisse, exposées à des préjugés et à des discriminations de type homophobe. Par exemple l'idée que les membres de la communauté LGBTQI n'ont rien à craindre dans leur pays d'origine tant qu'ils se comportent «discrètement».

Sur le plan international, les directives de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) comportent d'importantes recomman-

datations concernant l'examen des demandes d'asile des personnes LGBTQI. Selon ces directives, les intéressés devraient par exemple toujours pouvoir choisir le sexe de toutes les personnes qui participent à l'entretien sur leur demande d'asile, c'est-à-dire les autorités, les interprètes et les représentants juridiques.

Pratique lacunaire

La pratique suisse pose problème à plus d'un égard. Beaucoup de LGBTQI restent dans l'impossibilité de choisir le sexe des personnes qui participent à l'entretien en matière d'asile. L'existence de lois criminalisantes dans le pays d'origine des demandeurs d'asile ne suffit pas à obtenir une protection en Suisse. Le requérant d'asile doit pouvoir rendre crédible le fait qu'il est directement exposé à un grand risque de discrimination. C'est problématique, parce que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) applique des critères très stricts pour évaluer l'intensité de la persécution.

Guide de l'OSAR

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) s'engage pour que la vulnérabilité des requérants d'asile LGBTQI soit prise en considération. Elle plaide pour une procédure conforme aux lignes directrices du HCR et pour une jurisprudence circonspecte qui corresponde aux directives de la Convention européenne des droits de l'homme et de la Cour européenne des droits de l'homme. En ce sens, l'OSAR a mis au point un guide pour les conseillers et les représentants juridiques. Cet instrument doit contribuer à préserver les droits des requérants d'asile LGBTQI et à reconnaître leurs motifs de fuite spécifiques.

- Guide des recommandations: http://bit.ly/OSAR_guide
- L'histoire de Daniela et Sofia (photo): <https://bit.ly/2Z6mC5t>



Daniela et Sofia étaient persécutées en raison de leur combat pour les droits des minorités sexuelles en Colombie. Elles ont trouvé refuge en Suisse avec leur fils en 2016. © Mark Henely/UNHCR

Des informations clés pour un nouveau départ

Des réfugiés syriens réinstallés dans le canton de Vaud sont sensibilisés à leurs droits, à la vie pratique, à la santé et au marché de l'emploi en Suisse. L'OSAR anime trois de ces modules sur mandat du Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI).

Par Karin Mathys, rédactrice à l'OSAR

Commencer une nouvelle existence dans un pays totalement étranger, sans connaître la langue, la culture ou les institutions, est pour beaucoup d'entre nous difficile à imaginer. C'est pourtant une étape que traversent les personnes réfugiées, et notamment un contingent de six familles syriennes arrivées dans le canton de Vaud en automne 2018. Après avoir fui la Syrie, les villes d'Alep, Homs ou Deraa, elles ont séjourné cinq ans en Jordanie. Le HCR et les autorités suisses leur ont ensuite reconnu le statut de réfugié et elles ont été «réinstallées» en terre vaudoise. Elles pourront s'y établir durablement grâce au programme de réinstallation auquel la Suisse participe. Pour bien les accueillir dans le canton de Vaud et leur fournir les informations nécessaires à leur autonomie, elles ont participé aux séances d'informations organisées par le BCI et principalement animées par l'OSAR.

S'orienter en terre inconnue

«Pour ne pas se perdre dans la complexité du système institutionnel suisse, il faut savoir à qui s'adresser en cas de besoin», explique Katy François, formatrice à l'OSAR, lors du premier

module intitulé «Droits et devoirs des réfugiés». Ses propos sont simultanément traduits en arabe par un interprète. La formatrice passe alors en revue les principaux acteurs du domaine de l'asile dans le canton de Vaud, puis soumet un questionnaire à choix multiples aux nouveaux arrivants. L'exercice leur est utile: il leur permet d'identifier les institutions vers qui ils pourront se tourner au quotidien. Au tour ensuite de traiter de la question des droits et devoirs des réfugiés en Suisse. «Les connaître est essentiel pour les faire valoir et les mettre en œuvre», souligne Andres Guarin, formateur à l'OSAR.

Se reconnaître dans l'autre

La suite de la séance se consacre au témoignage de Seladjin Doli, réfugié originaire du Kosovo et collaborateur externe de l'OSAR. Sans hésitation, il partage son histoire d'exil aux familles réfugiées: les activités menées en tant qu'opposant politique, son séjour en prison, l'humiliation, la torture, la fuite précipitée du pays avec sa femme et son bébé, la traversée de la mer Adriatique et l'arrivée en Italie. Dans la salle, les réfugiés écoutent attentivement et

se reconnaissent dans l'une ou l'autre étape de sa vie. «Nous avons décidé avec ma femme de nous rendre en Suisse car mon beau-frère y habitait», poursuit-il. Seladjin Doli, aujourd'hui naturalisé, ne cache pas les obstacles rencontrés à son arrivée, entre l'attente d'une décision en matière d'asile, l'apprentissage de la langue et la recherche d'un travail. Il se veut toutefois rassurant: «Il ne faut pas avoir peur car les choses s'arrangeront petit à petit. Beaucoup de possibilités s'offriront à vous pour apprendre la langue, se former et trouver un métier», explique-t-il d'un ton confiant. Son récit laisse d'abord sans voix les participants, émus par tout ce qu'ils viennent d'entendre. Et l'on retient qu'il est toujours possible de refaire sa vie, de se reconstruire et ce, malgré les difficultés.

Des méthodes pédagogiques collaboratives et ciblées

Un mois plus tard, le module sur la vie pratique aborde les questions liées au logement, aux transports et aux loisirs. Un quiz interactif est notamment présenté pour stimuler l'attention des participants: «Pourquoi doit-on





La famille Alaboud est une des six familles syriennes qui pourront s'établir durablement en Suisse grâce au programme de réinstallation.
© Stephan Hermann/COUPDOEIL

trier ses déchets? Combien de temps avez-vous pour faire reconnaître votre permis en Suisse? Comment savoir ce qui existe dans ma commune?» Les participants se prêtent au jeu, rigolent et applaudissent. Des jeux de rôle et des scénettes de la vie quotidienne, présentés par les formateurs de l'OSAR, soulignent les diverses situations qu'ils rencontreront, tout en leur transmettant des pistes sur la manière de les appréhender. Le côté ludique de ces méthodes est largement apprécié, surtout

lorsque le public n'a encore que des notions rudimentaires du français.

Quelques semaines après le module sur la santé, traitée par la Polyclinique médicale universitaire, l'OSAR sensibilise les réfugiés syriens au marché de l'emploi en Suisse, en collaboration avec Caritas. Les formateurs s'appuient sur une présentation Powerpoint, des jeux de rôle et des exercices participatifs pour valoriser les expériences professionnelles passées des adultes, leur apprendre à déposer

un dossier de candidature efficace et à se préparer à un entretien d'embauche. Les six familles réfugiées syriennes, réinstallées dans le canton de Vaud, ressortiront bien outillées des quatre séances d'information suivies. Elles seront désormais prêtes à entamer une nouvelle vie en Suisse.

La réinstallation est une route migratoire sûre.
Informations: <https://bit.ly/2Gtg0qd>
sur www.journeesdurefugie.ch



Seladjin Doli livre son histoire d'exil et d'intégration aux nouveaux arrivants. © Karin Mathys/OSAR

Réinstallation: quota de 800 places par an pour 2020/21

L'OSAR salue la décision du Conseil fédéral d'inscrire dans la politique suisse en matière d'asile la participation continue de la Suisse aux programmes de réinstallation du HCR.

La Suisse envoie ainsi un signal fort, alors que des millions de personnes risquent leur vie sur les routes de l'exil ou crouissent sans perspectives dans des camps de réfugiés aux conditions précaires. Face

au nombre record de réfugiés dans le monde et compte tenu du large soutien des cantons, des communes et de la société civile, l'OSAR est d'avis que le Conseil fédéral devrait toutefois proposer davantage que les 800 places qu'il a prévues pour 2020/21.

Communiqué de presse de l'OSAR du 29 mai 2019: <https://bit.ly/2M2AbyQ>



Unis par une photo de groupe: Des artistes internationaux de la comédie musicale et des réfugiés du monde entier invités par la troupe de Rolf Knie. © OSAR/Bernd Konrad

«Au cirque, on a toujours trouvé normal d'accepter tout le monde»

Invités par la troupe de Rolf Knie, 250 réfugiés de la région de Berne, dont beaucoup de familles, ont assisté à la comédie musicale. Bruissement et bouillonnement de chaleur, d'excitation et d'émerveillement dans la touffeur du chapiteau. *Par Barbara Graf Mousa, rédactrice à l'OSAR*

L'artiste-peintre, comédien et artiste Rolf Knie nous explique ce geste chaleureux: «Nous avons réfléchi à la manière dont nous pourrions consacrer la comédie musicale du cirque à une bonne cause.» Le fils de Fredy Knie senior, patron de la cinquième génération et précurseur du cirque moderne avec dressage d'animaux, a produit une comédie musicale mettant en scène l'histoire miraculeuse de la dynastie Knie depuis 1803, avec tous ses hauts et ses bas. Car les Knie, qui en sont maintenant à la septième génération, célèbrent leur 100^e anniversaire en tant que «cirque national suisse».

Un cirque multiculturel

Peu à peu, le public prend place sous le double chapiteau décoré, tout de rouge meublé. Les enfants grimpent sur les statues de lions et d'éléphants, batifolent entre les costumes historiques et les stands de friandises, tout à la joie du spectacle qui les attend; les adultes admirent des affiches, des photos et des scènes de films historiques. «Le cirque rend tout le monde heureux, les petits comme les grands», s'enthousiasme Nelly Steiner. «Je suis impressionnée de

voir cohabiter autant de personnes différentes, originaires de tous ces pays», ajoute cette Vénézuélienne qui vit en Suisse depuis 16 ans.

Scepticisme des autorités

Les près de 600 fans de cirque transpirants se laissent charmer par la musique live et les acrobaties, les performances vocales et le jeu des acteurs, ainsi que par l'histoire captivante de cette famille légendaire. Jeunes et vieux s'étonnent, rient et applaudissent en rythme, comme c'est l'usage au cirque. «Ce qui m'a frappée, c'est que la famille Knie est restée soudée même dans les moments difficiles», relève Miriam Fabiola Peralta du Nicaragua. «Ils ont compris qu'ils n'auraient un avenir en tant que compagnie de cirque qu'en formant une bande forte.» La scène où le nain Pipo est accueilli dans la famille du cirque a également touché les réfugiés invités: «Maintenant, nous nous trouvons nous aussi en marge de la société», constate un père de famille syrien. Un groupe d'Érythréens trouve réconfortante

l'idée que même une famille aussi puissante ait dû demander une autorisation de séjour. La scène qui illustre la méfiance des autorités impressionne beaucoup de réfugiés. Y aurait-il des similitudes entre l'histoire des Knie et celle des personnes exilées? «Pas directement», répond Rolf Knie qui éprouve personnellement beaucoup de compassion pour les réfugiés. «Au cirque, on a toujours trouvé normal d'accepter tout le monde, quelles que soient sa religion ou sa couleur de peau.»

Le spectacle s'achève avec une photo de groupe sur scène qui donne lieu à une brève rencontre entre les artistes et le public, aussi internationaux les uns que les autres. L'enthousiasme est grand: «Je n'étais encore jamais allée au cirque, oh, c'était tellement bien», s'exclame Esraa Al-Hile. «Les costumes et l'ambiance m'ont beaucoup plu. Chez nous en Irak, il n'y a rien de semblable, seulement du théâtre, des films et un peu de chant. Dans les pays arabes, le cirque n'existe ou n'existait qu'en Égypte et au Liban. C'est vraiment gentil et généreux de la part de la troupe de Rolf Knie d'inviter autant de réfugiés.»

www.kniemusical.ch



«L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés accomplit un travail magnifique; ce serait souhaitable qu'elle reçoive plus de soutien de la part de la classe politique.» Rolf Knie



Impressum
Éditeur: Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR)
Weyermannsstrasse 10, Case postale, 3001 Berne,
Tél. 031 370 75 75, E-mail: info@osar.ch, Internet: www.osar.ch

CP Don: 10-10000-5



Votre don en
bonnes mains.

Le magazine « Planète Exil » de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés paraît quatre fois par année. Pour nos donatrices et donateurs, le montant de l'abonnement annuel au magazine, qui s'élève à 5 CHF, est inclus dans leur don.

Tirage: 3000 exemplaires

Rédaction: Barbara Graf Mousa (responsable),
Lucia Della Torre, Eliane Engeler, Karin Mathys, Adrian Schuster
Traductions: Sabine Dormond, Montreux
Mise en page: Bernd Konrad
Impression: rubmedia AG, Wabern/Berne
Fabriqué à partir de 100% de papier recyclé